



**Avenant à la
Convention Cadre des Centres Sociaux et de l'Animation
de la vie sociale 2015 – 2017**

**Entre les signataires de la Convention cadre
et la Commune d'Arles**



Le présent avenant à la convention cadre des centres sociaux est conclu entre les signataires de la Convention cadre et la Commune d'Arles.

Vu la Convention cadre des centres sociaux prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2015

Vu la décision du Comité Départemental du 18 décembre 2015 approuvant l'intégration de la commune d'Arles dans la Convention Cadre.

Les parties conviennent et arrêtent de ce qui suit :

Article Liminaire

La Convention Cadre des Centres Sociaux et de l'Animation de la vie sociale a été conclue sur la période 2015-2017 avec une clause de tacite reconduction pour trois ans.

Le présent avenant a pour objet d'intégrer la commune d'Arles en tant que nouvelle commune signataire de la Convention Cadre des Centres Sociaux et de l'Animation de la vie sociale.

Article 1 : Modification du titre I - article 2, portant sur la liste des signataires de la Convention cadre

La liste des partenaires institutionnels est complétée par la commune d'Arles.

Article 2 : Modification du titre II - article 1, portant sur le financement partenarial autour de l'animation de la vie sociale

Les équipements sociaux des communes entrantes ou de la commune pré-citée intègrent le niveau de financement 1.

Article 3 : Portée de l'avenant

L'avenant ne modifie la convention initiale que dans les termes prévus dans les articles 1 et 2. Toutes les autres conditions de la convention initiale demeurent inchangées.

Article 3 : Prise d'effet de l'avenant

Le présent avenant prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017 et est conclu pour la durée de la Convention Cadre des Centres Sociaux.

Fait à Marseille, le 13 février 2017

Pour l'État

Le Préfet Délégué pour l'Égalité des Chances

Yves ROUSSET

Pour la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône

L'Administrateur provisoire

et

Le Directeur Général,

Jean CHAPPELLET

Jean-Pierre SOUREILLAT

Pour la Région

Le Président du Conseil Régional
de Provence Alpes Côte d'Azur

Christian ESTROSI

Pour le Département

La Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône

Martine VASSAL

Pour la Ville d'Arles

Le Maire

Hervé SCHIAVETTI

Pour la commune d'Aix-en-Provence

Le Maire

Maryse JOISSAINS-MASINI

Pour la commune des Pennes-Mirabeau

Le Maire

Michel AMIEL

Pour la commune de Miramas

Le Maire

Frédéric VIGOUROUX

Pour la commune de Salon-de-Provence

Le Maire

Nicolas ISNARD

Pour la Commune de Vitrolles

Le Maire

Pour la Commune de La Ciotat

Le Maire

Patrick BORE

Pour la Commune de Marseille

Le Maire

Jean-Claude GAUDIN

Pour la commune de

Port-de-Bouc

Le Maire

Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI

Pour la commune

de Septèmes-les-Vallons

Le Maire

André MOLINO

Loïc GACHON

Pour la Fédération AIL

Suzanne GUILHEM

Pour la Fédération CCO

Rémi CABON

Pour la Fédération IFAC

Ségolène DURAND GIRAUD

Pour la Fédération LLM

Marc LAGAE

Pour la Fédération de l'UCS des Bouches-du-Rhône

Jean-Pierre LEVY